

# INITIATIVE AGRI NOUVELLE AQUITAINE

Le prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle Aquitaine est un dispositif majeur de l'aide à l'installation, mis en place depuis 2010 et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Il a pour objectif de faciliter l'installation des candidats non éligibles à la DJA, soit par la reprise, soit par la création d'activité dans le secteur agricole et aquacole.

Ce prêt d'honneur doit augmenter les fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire.

**Gestionnaire du fonds :** Initiative Périgord - Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord

## Nous contacter :

### Initiative Périgord

Anne PEDENON

Tél. : 05.53.35.80.23

E-mail : a.pedenon@initiative-perigord.fr

### Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Christophe DEFFARGES

Tél. : 05.53.35.88.61

E-mail : christophe.deffarges@dordogne.chambagri.fr

Adresse : Cré@Vallée Nord – 295 bd des Saveurs 24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES



## Les financeurs et partenaires du fonds IANA :



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



UNION EUROPEENNE  
Fonds Européen de  
développement Régional



BANQUE des  
**TERRITOIRES**

Crédit  Mutuel



  
CHARENTE-PÉRIGORD **id Ouest**

Crédit Mutuel  
**ARKEA**



 **Groupama**

 **BANQUE POPULAIRE**  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE  
la réussite est en vous

**Dordogne**  
PÉRIGORD  
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

# 5 bonnes raisons de solliciter un prêt d'honneur agricole

**Initiative** périgord  
Un réseau. Un esprit



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# 1 Vous bénéficiez d'un appui global,

En premier lieu, vous bénéficiez d'un appui au montage de votre dossier par votre Chambre d'Agriculture et votre plateforme.

Nous suivons la bonne marche de votre exploitation et mobilisons un parrain/marraine.

Ces services sont sans frais.

Si vous créez ou reprenez une exploitation, vous bénéficiez des mêmes services.



Crédits photos Chambres d'Agricultures

# 2 Vous accédez à un prêt d'honneur gratuit, sans intérêts et sans garantie personnelle,

Une fois votre projet finalisé, vous le défendez devant un comité d'experts(es) bénévoles.

**Notre prêt d'honneur (de 5 000 à 20 000 €) est accordé sans intérêts pour une durée de remboursement de 3 à 7 ans (avec possibilité de différé de 9 mois maximum).**

Avec ce prêt, vous pouvez financer tous vos besoins même votre besoin en fonds de roulement et vos investissements immatériels.

Ce prêt peut vous aider à suppléer un manque de fonds propres.

# 3 Vous obtenez un accès facilité à un prêt bancaire,

Ce prêt peut également vous permettre de convaincre votre banque de financer votre projet. 1 euros de prêt d'honneur déclenche en moyenne 8 euros de prêt bancaire.





Crédits photos Chambres d'Agricultures

## 4 Vous pouvez disposer d'un parrain qui aide à se poser les bonnes questions,

Vous bénéficiez de l'expérience d'un chef d'entreprise, d'une personne expérimentée.

Sans jamais s'immiscer dans la gestion, le parrain/marraine écoute de façon bienveillante, aide à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses, épaulé face aux difficultés et ouvre son carnet

## 5 Nous allons oublier l'essentiel :

Plus de 90% des exploitations que nous aidons sont toujours en vie trois ans après la création avec le même chef d'exploitation à leur tête.



© F.Achdou/Urba Images

## Les conditions d'éligibilité :

- Créateur(trice) ou repreneur d'entreprise
- Entreprise ayant son siège social et sa SAU (au moins 80%) situés dans la Région Nouvelle Aquitaine
- **Porteur de projet non éligible à la Dotation Jeune Agriculteur(trice) (DJA)**
- Le plan de financement doit faire apparaître la mobilisation d'un prêt bancaire au moins égal au montant du Prêt d'Honneur.